



# Appel à projets national

## **Bienvenue à la retraite**

Actions collectives de prévention

**CAHIER DES CHARGES**

*Juillet 2022*



## Contexte

L'action sociale de l'Assurance retraite et de ses partenaires interrégimes se structure autour d'actions en faveur du bien-vieillir. Elles se déclinent en trois niveaux d'intervention :

- ↪ une offre de prévention centrée sur l'information et le conseil, à l'attention de l'ensemble des retraités (niveau 1).
- ↪ une offre d'actions et d'ateliers collectifs de prévention, organisés en partenariat interrégimes, à destination des retraités confrontés à de premières difficultés (niveau 2).

Elle s'articule autour de 9 ateliers :



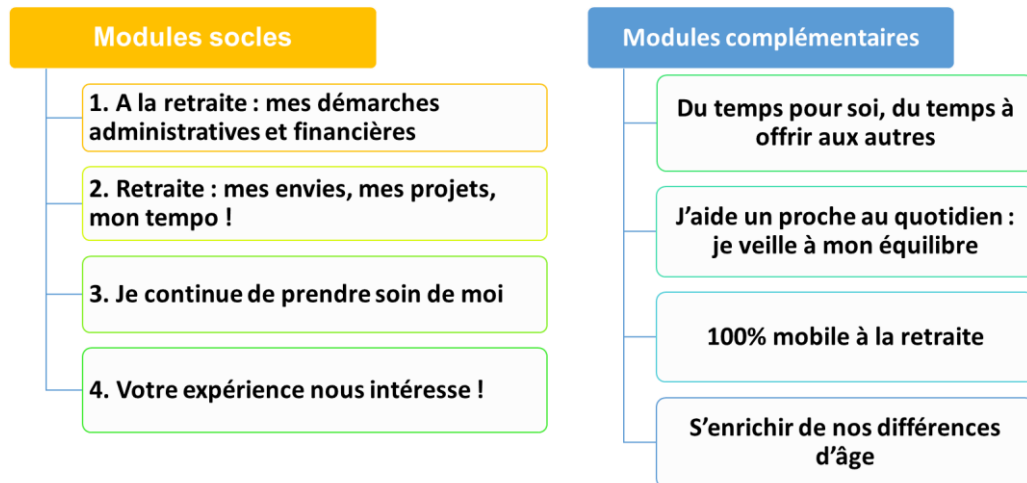
- ↪ une offre de prise en charge globale du maintien à domicile, à travers une évaluation des besoins et la mise en place d'un plan d'aides personnalisés, destiné à un public fragilisé, mais autonome (niveau 3).

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 est venue réaffirmer l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie grâce notamment au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en interrégimes.

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie. Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités ».

Pour accompagner les pré et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, sans infantilisation, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, l'Assurance retraite et ses partenaires interrégimes ont souhaité déployer une approche innovante de design social, fruit des attentes formulées par les publics cibles et les professionnels. Ces travaux ont été menés par un groupe de travail national et ont abouti au **référentiel interrégimes « Bienvenue à la retraite » (juin 2022)** qui s'adresse non seulement aux nouveaux retraités jusqu'à 2 ans, mais également aux seniors actifs à partir de 2 ans avant le passage à la retraite. Il est composé de 4 modules socles obligatoires, et de 4 modules complémentaires :



Afin d'appuyer et accompagner les caisses régionales dans le déploiement de cette nouvelle offre « Bienvenue à la retraite » sur les territoires, l'Assurance retraite lance un appel à projets national qui répondra aux enjeux stratégiques suivants :

- ↳ s'inscrire dans les objectifs majeurs de l'offre action sociale envisagée dans la future convention d'objectifs et de gestion en renforçant l'accompagnement des futurs et nouveaux retraités au moment du passage à la retraite et le rajeunissement des publics cibles, participant aux actions de prévention,
- ↳ proposer une action dédiée autour du passage à la retraite, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des futurs retraités fragilisés,
- ↳ moderniser les approches pédagogiques dans les actions collectives et ancrer « Bienvenue à la retraite » comme porte d'entrée aux ateliers du bien-vieillir.



## Critères d'éligibilité

RÉFÉRENTIEL

**BIENVENUE  
 À LA RETRAITE**

Le projet présenté doit répondre en tous points aux exigences du référentiel national interrégimes « Bienvenue à la retraite » (*voir en annexe*), notamment en termes de :

- publics cibles,
- forme et contenu,
- organisation et outils pédagogiques innovants,
- profil et qualification de l'intervenant,
- respect et utilisation de la charte graphique du bien-vieillir.

Les opérateurs lauréats devront :

- mettre en place pour le compte et au nom de l'Assurance retraite les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat,
- animer les ateliers,
- promouvoir l'ensemble des ateliers du bien-vieillir et les autres actions locales portées par la caisse,
- contribuer à l'évaluation des actions mises en place.



## Modalités d'attribution des financements

- ↳ L'Assurance retraite peut financer l'action présentée à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % dans le cadre du présent appel à projets. Les dossiers de candidature (*voir modèle en annexe*) pourront cependant présenter un plan de financement prévoyant un cofinancement du projet (subventions interrégimes, conférences des financeurs de la perte d'autonomie, autres acteurs institutionnels...).
- ↳ Ne sont pas éligibles les dépenses liées à des besoins en fonds de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial.
- ↳ L'engagement financier fait l'objet d'une convention entre la caisse régionale et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.
- ↳ La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant sur le dossier de candidature, qui doit lui-même être complété (*voir annexe*).



## Informations pratiques

Les opérateurs répondent à l'appel à projets en précisant le nombre d'ateliers thématiques qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre par département. La convention de partenariat signée entre l'opérateur et la caisse de retraite dont il dépend précise les objectifs annuels fixés de manière concertée et valide leur acceptation du présent cahier des charges.

Un webinar de présentation du référentiel « Bienvenue à la retraite », de l'appel à projets et ses attendus, et des outils pédagogiques à disposition des opérateurs, est proposé le **6 septembre 2022**.



Pour s'y inscrire, [CLIQUEZ ICI](#).



Le dossier de demande dûment complété doit être transmis à la caisse régionale compétente, **avant le 30 septembre 2022 minuit**, par courriel (*voir carte ci-après*)

Les projets débiteront au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Annexes :**

- Référentiel interrégime « Bienvenue à la retraite »
- Dossier de candidature

➔ Afin de candidater à cet appel à projets, nous vous invitons à contacter la caisse de votre territoire à l'adresse email ci-après pour envoyer votre dossier de candidature :



**CGSS<sup>1</sup> Guadeloupe**  
 ► appellaprojetretraite@cgss-guadeloupe.fr

**CGSS<sup>1</sup> Guyane**

**CGSS<sup>1</sup> Martinique**  
 ► appel\_projets\_action\_sociale@cgss-martinique.fr

**CGSS<sup>1</sup> Réunion**  
 ► ass\_bar@cgss.re

**CGSS<sup>2</sup> Mayotte**

1. Caisse générale de sécurité sociale  
 2. Caisse de sécurité sociale